DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

SERVICES TECHNIQUES
Hôtel de Ville : 1, place Saint-Blaise
78955 Carrières-sous-Poissy
Tél. 01 39 22 36 00

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Le risque majeur est la possibilité de survenue d'un événement dont les effets peuvent mettre en jeu la sécurité d'un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

L'existence d'un risque majeur est liée :

- d'une part à LA PRÉSENCE D'UN PHÉNOMÈNE potentiellement dangereux (aléa naturel, technologique, sanitaire...),
- d'autre part à L'EXISTENCE D'ENJEUX, qui représentent l'ensemble des personnes, des biens et des activités pouvant être affectés par ce phénomène.

Un risque majeur est caractérisé par UNE FAIBLE FRÉQUENCE et par UNE ÉNORME GRAVITÉ.

LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

La municipalité a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), qui recense précisément les aléas, les enjeux, et surtout LES MOYENS ET L'ORGANISATION MIS EN ŒUVRE AU NIVEAU COMMUNAL POUR PERMETTRE AU MAIRE DE RÉPONDRE AU MIEUX À TOUT ÉVÉNEMENT MAJEUR.

L'INFORMATION PRÉVENTIVE

Un des moyens essentiels de la prévention est l'adoption par les citoyens de COMPORTEMENTS ADAPTÉS AUX MENACES. Ce document présente les mesures de prévention et les mesures spécifiques prises en vertu des pouvoirs de police du Maire.

La commune de Carrières-sous-Poissy est soumise directement à 4 risques majeurs recensés sur son territoire et à 1 risque majeur non recensé à la fois sur la Commune de Carrières-sous-Poissy et sur la Commune voisine de Triel-sur-Seine

LE RISQUE INONDATIONS

De par sa proximité immédiate avec la Seine, la commune de Carrières-sous-Poissy se trouve très vulnérable quant à une montée des eaux du fleuve. La crue de 1910 a vu l'eau monter jusqu'à une altitude de 24,10 m. La dernière inondation sur le territoire date de janvier/février 2018.

SE RENSEIGNER

Le premier réflexe à avoir consiste à surveiller la Seine. Pour cela, vous disposez de plusieurs moyens :
- Au niveau du pont de Poissy et de l'écluse de l'île de la dérivation se trouve des échelles de niveaux qui permettent de consulter la hauteur de l'eau,
- Le site internet Vigicrues (www.vigicrues.gouv.fr/) vous indique en temps réel le niveau des eaux sous le pont menant à Poissy. Plusieurs échelles indiquant les niveaux des dernières crues connues vous permettent de juger du degré d'urgence des événements à venir. Le site vous indique également le degré d'alerte sur le tronçon de fleuve concerné.

BIEN AGIR EN CAS DE CRUE EFFECTIVE

- Avant la crue, penser à :
  - Fermer les portes et les fenêtres,
  - Couper le gaz et l'électricité,
  - Surélever les éléments sensibles à l'eau (meubles en bois, tissus, chaussures et éléments périssables),
  - Amarrer les cuves,
  - Faire une réserve d'eau potable et de nourriture,
  - Prévoir votre évacuation (bagages) et celle de votre véhicule (parking souterrains, des sous-sols,
  - Prévoir une solution de relogement pour une longue période (chez un ami ou de la famille).
- Pendant la crue, il est fort probable que vous subissiez des coupures d'alimentation en eau, en gaz et en électricité. Pensez à :
  - S'informer de la montée des eaux (radio, mairie, etc.),
  - Couper l'électricité,
  - N'évacuer qu'après en avoir reçu l'ordre.
- Après la crue, pensez à :
  - Aérer et désinfecter les pièces,
  - Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche,
  - Chauffer dès que possible.

  La carte ci-contre vous montre les différents secteurs concernés. (Carte PPRI)

LES NIVEAUX D'ALERTE

Rouge : risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.

Orange : risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.

Jaune : risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entrainant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans les cas d'activités saisonnières et/ou exposées.

Vert : pas de vigilance particulière requise

Zone concernée par les risques liés aux inondations

LE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Les produits transportés, par routes, voies ferrées ou voies fluviales, en plus grandes quantités dans le département des Yvelines sont :
- Des produits pétroliers (fuel domestique, carburéacteur, propane...),
- Des produits chimiques (acétylènes, chaux...),
- Des gaz (gaz de pétrole liquéfié...),
- Des déchets combustibles (hydrocarbures, aluminium en fusion...),
- Des matières radioactives.

Les itinéraires routiers et ferroviaires ne traversent pas le territoire communal. Ainsi, la ville de Carrières est seulement concernée par le transport fluvial. Le trafic est relativement élevé : 1 573 602 tonnes de matières dangereuses ont transité par le département des Yvelines en 2004. Ces matières dangereuses sont essentiellement constituées de produits pétroliers et chimiques.

BIEN AGIR EN CAS D'ÉVÉNEMENT

- Si vous êtes témoin du sinistre :
  - Donnez l'alerte (Tél : 17, 18 ou 112) en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes. Si possible signaler le produit en cause en donnant les numéros figurants sur la plaque rectangulaire orange et le(s) symbole(s) inscrit(s) dans le(s) losange(s),
  - La baliser pour éviter le sur-accident,
  - S'il y a des victimes, ne pas les déplacer sauf en cas de danger vital, réel et immédiat,
  - S'éloigner.

LES ANCIENNES CARRIÈRES SOUTERRAINES

Ce risque majeur est la conséquence direct de l'histoire de la commune dont les flancs du plateau du centre ancien ont été creusés afin d'en exploiter le calcaire.
Le plan des carrières connues jouxtant le domaine public est consultable en mairie aux services techniques (aucun extrait ne sera fourni).

COMMENT SE MANIFESTE LE RISQUE ?

- Affaissements : ils apparaissent suite à des tassements de remblais qui remplissent les vides souterrains ou par la ruine de cavités de petites dimensions.
- Effondrements localisés ou « fontis » : ils se produisent dans les carrières qui n'ont pas été remblayées, à la suite de la chute progressive des terrains de recouvrement, ce qui entraîne la formation d'un vide qui remonte vers la surface. Il s'agit d'une dégradation manifeste même sur les piliers de soutien qui ne sont pas endommagés. Le dernier effondrement date d'octobre 2017.
- Effondrements généralisés : il s'agit d'un désordre qui se manifeste à la suite d'une rupture de plusieurs piliers. Par suite d'un phénomène de report de charge, le nombre de piliers concernés peut être assez élevé, d'où un mouvement qui peut se manifester sur une très grande surface.

Les effondrements surviennent de façon soudaine et sans signe précurseur visible si le quartier de carrière concerné est inaccessible et ne fait donc pas l'objet de visites périodiques.

BIEN AGIR EN CAS DE MOUVEMENT DE TERRAIN DANS UNE ANCIENNE CARRIÈRE

- Avant l'événement :
  - S'informer auprès de la mairie des risques encourus et des secteurs connus concernés,
  - Ne pas s'aventurer dans les zones signalées comme étant dangereuses,
  - Ne rien stocker dans les cavités,
  - Consulter un géologue pour effectuer une étude diagnostic sur l'état des cavités se situant autour ou sous votre propriété,
- Pendant un événement :
  - Fuir la zone de fontis,
  - Ne pas entrer dans le bâtiment ou dans la cavité endommagé,
  - Ne pas tenter de sauver un bien en perdition,
- Après l'événement :
  - Informer les autorités (mairie : 01.39.22.36.00 et/ou sapeurs-pompiers : 112, police ou gendarmerie : 17),
  - Se mettre à disposition des secours.

Zone concernée par les risques liés aux anciennes carrières et par les autres mouvements de terrain

LES AUTRES RISQUES DE MOUVEMENTS DE TERRAINS

Cette appellation prend en considération les risques d'éboulement liés à l'existence de falaises, les risques de coulées de boues et les risques de mouvements liés à la présence d'argiles. La commune est essentiellement concernée par les risques d'éboulement de falaise au droit des entrées de carrières situées exclusivement dans la rue Carnot.

BIEN AGIR EN CAS D'EFFONDREMENT DE FALAISE

- Avant l'effondrement :
  - S'informer à la mairie des risques encourus et des consignes de sauvegarde,
  - Ne pas s'aventurer dans les zones signalées comme étant dangereuses,
- Pendant l'effondrement :
  - Fuir la zone d'éboulement,
  - Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé ou menacé,
  - Ne pas tenter de sauver un bien en perdition,
- Après l'effondrement :
  - Informer les autorités (mairie : 01.39.22.36.00 et/ou sapeurs-pompiers : 112, police ou gendarmerie : 17),
  - Se mettre à disposition des secours.

En dehors de ces risques majeurs recensés par la préfecture, la commune est soumise aux risques générés par l'incinérateur à déchets d'AZALYS et par la station d'épuration Seine Grésillon située à Triel-sur-Seine.

CE RISQUE PEUT-ÊTRE LIÉ

- Aux produits dangereux, explosifs et toxiques ;
- Aux procédés industriels : en fonction de leur état (liquide, gaz), de leur température, de leur pression, etc. certains produits peuvent devenir dangereux ;
- Aux installations : choix des matériels, mode de stockage (aérien, enterré ...), conditionnement (gazeux, liquide ...), matériaux ;
- Au facteur humain : plus de 50 % des accidents industriels surviennent par négligence humaine, erreur d'appréciation et méconnaissance du problème ;
- Aux phénomènes extérieures : inondations, séismes et autres phénomènes naturels, industries voisines, malveillance...

COMMENT SE MANIFESTE LE RISQUE INDUSTRIEL ?

Les principales manifestations du risque industriel sont :
- L'incendie par inflammation d'un produit au contact d'un autre, d'une flamme ou d'un point chaud, avec risque de brûlure et d'asphyxie ;
- L'explosion par mélange de certains produits dangereux avec toxicité par inhalation, ingestion ou contact.

Ces manifestations peuvent être associées (cas d'accidents à « effet domino »).

BIEN AGIR EN CAS D'ÉVÉNEMENT

- Avant :

Connaître les risques, le signal d'alerte et la conduite à tenir en cas de survenance d'accident.
L'alerte est donnée par une sirène au son modulé. Le son dure trois fois une minute, espacées de 5 secondes.
- Pendant :

Confinement.
- Après :

La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de la sirène durant 30 secondes, ainsi que par la radio.

Service communication de Carrières-sous-Poissy – 2019 • 01 39 22 36 00. Ne pas jeter sur la voie publique.